

# LETTRE D'INFORMATION

du groupe des **A**ssociations et **I**nstitutions, de l'**É**conomie **S**ociale et **S**olidaire, et de l'**E**nvironnement du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du Centre - Val de Loire




## Au Sommaire :

- *Avis sur le Budget Primitif 2023*
- *Avis sur la présentation de la stratégie numérique régionale 2023-2028*
- *Avis sur les plateformes aéroportuaires en Centre-Val de Loire*
- *Avis sur la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire en région Centre-Val de Loire pour la rentrée 2023*
- *Avis d'autosaisine  
« Une approche qualitative de l'attractivité du Centre-Val de Loire »*

## AVIS

### Sur le Budget Primitif 2023



Suite aux Orientations budgétaires, l'exécutif régional saisit le CESER sur le Budget Primitif 2023. Avec une nouvelle architecture qui se décline en 3 niveaux (Bloc de compétences/ Politique/ Activité) elle semble cependant moins précise que l'architecture précédente déclinée en 4 niveaux (Bloc de Compétences/ Politique/Programme/Opération).

Le CESER prend acte du choix de la Région de ne renoncer à aucune politique, voire de les amplifier.

Le BP 2023 s'établit à 1,751 Mds €, hors réaménagement de la dette, soit une baisse de 231 millions d'euros (-8 %) par rapport au BP 2022.



## Soutenir les dynamiques associatives

### ● Concernant le volet transition écologique et biodiversité :

Le Groupe AIESSE est satisfait que l'avis ait bien pris en compte et clairement exprimé notre inquiétude sur les délais de paiement qui pourraient être engendrés par la mobilisation de fonds FEDER en remplacement des financements régionaux pour le soutien des postes « Animateurs » des « contrats territoriaux milieux aquatiques » en Région. Il nous semble indispensable qu'une veille soit menée afin que les finances de certains EPCI ou syndicats de rivière du territoire ne soient pas pénalisées par le versement trop tardif des aides.

Par ailleurs, l'avis retranscrit parfaitement également notre questionnement quant à la somme de 500 000 € dédiée à l'étude de préfiguration de l'AREC, somme qui nous semble très élevée pour une étude seule ; espérons que ces fonds permettent également l'installation de cette Agence.

### ● Concernant le volet sport :

Le Groupe partage l'avis du rapporteur sur le volet sport et patrimoine sportif.

Les orientations budgétaires sont cohérentes avec la communication sport réalisée en plénière du mois de mai et la révision des cadres d'intervention en matière sportive courant 2023. Le Groupe salue également l'augmentation des crédits de paiement, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Le Groupe regrette cependant qu'il n'y ait pas eu de véritable concertation comme il y en a sur la jeunesse ou vie associative et souligne malgré tout une ambition limitée à l'aube de la coupe du monde de rugby 2023 et des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et au regard des enjeux de la prévention de la santé par le sport.

### ● Concernant le dispositif Cap'Asso :

Le Groupe souhaite rappeler l'importance du dispositif Cap'Asso, qui demeure l'outil emblématique de la Région en matière de soutien à la vie associative, et son attachement à le voir perdurer. Depuis sa création en 2005, il a ainsi permis de soutenir 320 projets en moyenne par an pour un budget moyen annuel de près de 10 100 000€ et un total de presque 7000 emplois créés ou consolidés.

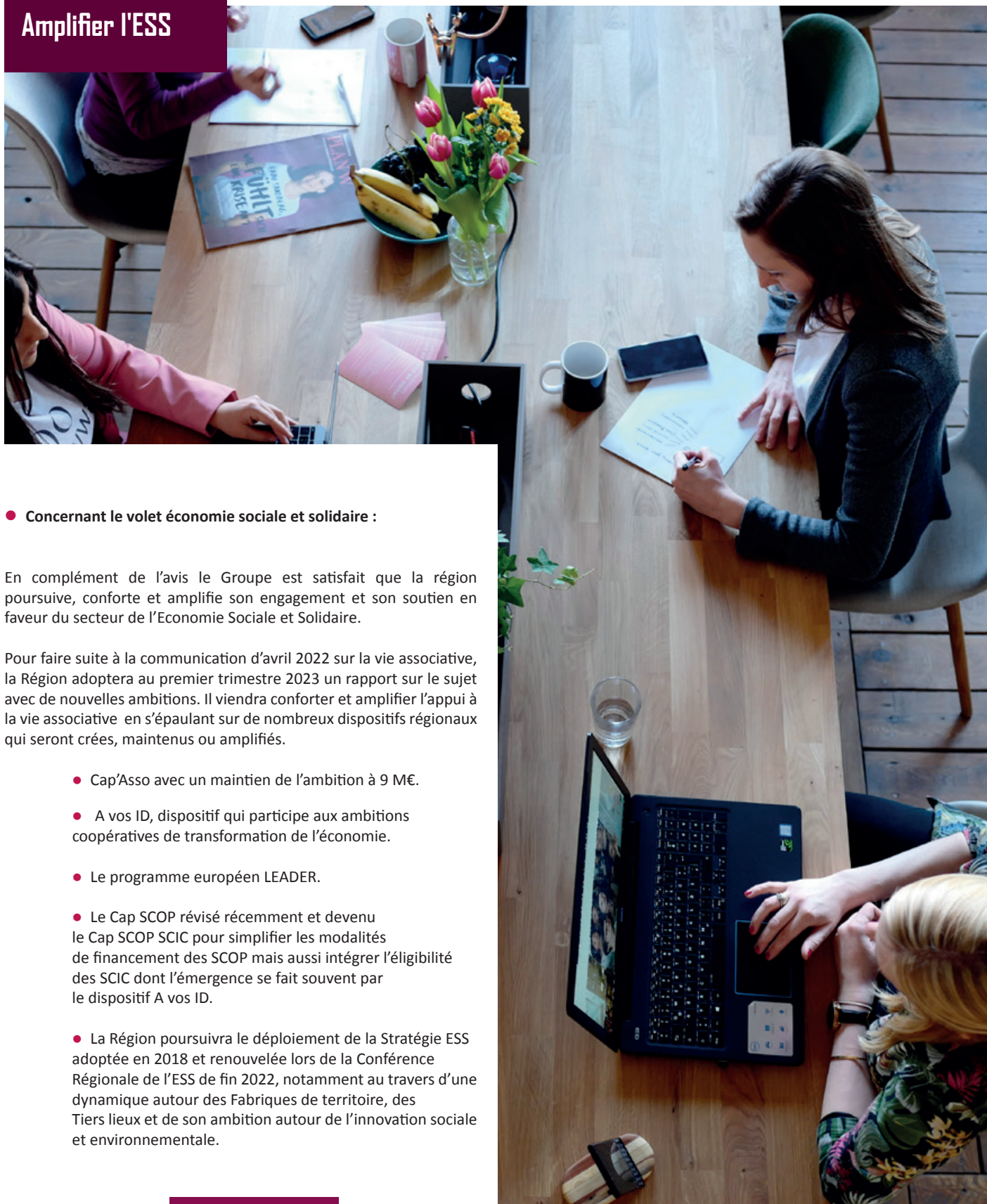
Pour 2023, une autorisation d'engagement de 9 000 000€ sera ouverte au titre de Cap'Asso. Le Groupe remercie le Conseil régional pour le maintien de cette ligne au niveau de celui de l'année 2022, décision modificative incluse.

Cependant, nous alertons l'exécutif régional sur le montant qui risque d'être insuffisant pour soutenir les dynamiques associatives sur le territoire régional au regard du budget moyen annuel depuis la création du dispositif et dans le contexte de relance après la période Covid à moins que les prochaines décisions modificatives prévoient un abondement sur le dispositif Cap'Asso.

La pause sur la gestion de celui-ci, que nous avons connue cette année, a entraîné le report de nombreux dossiers et pénalisé les associations à cause d'un délai de réponse trop important. Cela pourrait se reproduire sur la gestion 2023, ce qui mettrait en péril les recrutements attachés aux projets pour les nouveaux dossiers en particulier, à moins de prévoir une organisation et une gestion plus fluide de l'analyse des dossiers déposés.

*Intervention de ALICIA MAINFERME  
au nom du Groupe AIESSE  
Rapporteur Alain ROBERT  
Le groupe vote l'avis à l'unanimité*

## Amplifier l'ESS



### ● Concernant le volet économie sociale et solidaire :

En complément de l'avis le Groupe est satisfait que la région poursuive, conforte et amplifie son engagement et son soutien en faveur du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire.

Pour faire suite à la communication d'avril 2022 sur la vie associative, la Région adoptera au premier trimestre 2023 un rapport sur le sujet avec de nouvelles ambitions. Il viendra conforter et amplifier l'appui à la vie associative en s'épaulant sur de nombreux dispositifs régionaux qui seront créés, maintenus ou amplifiés.

- Cap'Asso avec un maintien de l'ambition à 9 M€.
- A vos ID, dispositif qui participe aux ambitions coopératives de transformation de l'économie.
- Le programme européen LEADER.
- Le Cap SCOP révisé récemment et devenu le Cap SCOP SCIC pour simplifier les modalités de financement des SCOP mais aussi intégrer l'éligibilité des SCIC dont l'émergence se fait souvent par le dispositif A vos ID.
- La Région poursuivra le déploiement de la Stratégie ESS adoptée en 2018 et renouvelée lors de la Conférence Régionale de l'ESS de fin 2022, notamment au travers d'une dynamique autour des Fabriques de territoire, des Tiers lieux et de son ambition autour de l'innovation sociale et environnementale.

*Intervention de JEAN-LOUIS DESNOUES  
au nom du Groupe AIESSE  
Rapporteur Alain ROBERT  
Le groupe vote l'avis à l'unanimité*



## Ouvrons les lignes aux voyageurs !

Le Groupe note un complément budgétaire pour la construction du lycée de Châteauneuf. Il remarque que rien ne se concrétise sur la ligne SNCF Orléans - Châteauneuf.

Or, cette nouvelle construction n'a aucun sens si cette ligne ferroviaire n'est pas ouverte.

- En effet, comment imaginer les élèves faire le déplacement en car quand on sait l'effet domino attendu dans les effectifs de tous les lycées du territoire orléanais et au-delà ?
- Comment croire que les effets attendus en matière d'attractivité sur des offres de formation particulières puissent être atteints si pour chaque élève ou étudiant cela représente un gros déplacement en car aux heures de pointe ?
- Comment imaginer un développement économique sur ce territoire si les employés sont obligés de faire le déplacement en voiture ?

La Région, qui met en avant les préoccupations énergétiques et environnementales ne peut continuer à soutenir un projet dont l'argument majeur qui repose sur la proximité de la Métropole en termes de temps via le moyen de transport, ne pourrait être tenu. Il est maintenant urgent que ce nouveau lycée se dessine et se projette en termes de concrétisation avec le projet de la ligne SNCF et donc de sa faisabilité et de son financement.

Le Groupe soutient donc l'idée de remettre en service toutes les lignes SNCF délaissées, à commencer par celle de Châteauneuf vu l'ambition régionale pour ce territoire.

Le groupe demande à connaître les avancées sur la remise ne fonction de cette ligne SNCF pour les passagers. Cet élément est déterminant pour le choix des familles et des élèves sur ce nouvel établissement, faute de quoi des stratégies d'évitement se mettront en place réduisant à néant les objectifs visés en matière de formation et de dynamique du territoire accueillant

*Intervention de MARTINE RICO  
au nom du Groupe AIESSE  
Rapporteur Alain ROBERT  
Le groupe vote l'avis à l'unanimité*



## Renforcer les actions de la recherche

**Cette intervention présentée au nom du Groupe AIESSE et des représentants de l'ESR concerne plus directement le financement de la recherche.**

Nous l'avons déjà dit à maintes reprises : nous apprécions grandement le soutien apporté par la Région à la recherche régionale, qui à bien des égards vient compléter une action de l'Etat qui reste, à nos yeux, insuffisante en la matière. Nous nous félicitons de constater que l'effort de la Région la situe au second rang national pour l'importance des financements par an et par habitant depuis 2018.

Notre intention n'est donc pas de contester la réalité de cet effort, mais d'exprimer quelques remarques concernant l'évolution des dépenses d'investissement qui régressent dans le budget primitif de 27, 69 %.

Nous avons bien intégré le fait que les dépenses de 2022 se sont élevées à un niveau exceptionnel de 21 850 000 Euros du fait du report de dépenses initialement prévues en 2021, et donc nous comprenons que l'on ne puisse retrouver un montant équivalent en 2023.

Mais, pour autant, les 15 800 000 budgétés en 2023 marquent une baisse significative par rapport aux années d'avant COVID, et cela nous interpelle fortement ; car face à la crise économique qui s'annonce dans un contexte de forte inflation, soutenir la recherche est aussi une action de lutte contre la crise dans toutes ses dimensions !

En outre, faut-il le rappeler, le développement des formations supérieures au sein de nos deux universités et de l'INSA passe nécessairement par un adossement à la recherche. En d'autres termes si l'on souhaite diversifier les formations dispensées dans nos établissements pour en faire des pôles scientifiques attractifs, à forte visibilité nationale et internationale, il convient de renforcer les actions de recherche, condition sine qua non de la production de connaissances nouvelles et de l'enrichissement de l'offre de formation.

Au-delà de cette remarque qui s'énonce comme une invitation à ne pas relâcher les efforts, nous souhaitons attirer l'attention sur l'importance de deux catégories de dépenses. D'une part, l'aide à l'organisation des colloques, prévue pour 2023 à hauteur de 40 000 Euros, est appréciable, mais mériterait d'être amplifiée, car l'organisation de rencontres scientifiques de portée internationale joue un rôle essentiel dans le renforcement de la visibilité de nos établissements et de leur capacité à attirer des enseignants-chercheurs confirmés.

D'autre part, nous prenons acte que la dépense dédiée aux bourses doctorales est en augmentation, mais du seul fait de la hausse du point d'indice. Cette mesure était indispensable, tant les conditions de rémunération des jeunes chercheurs sont loin d'être à la hauteur des enjeux de ce qu'apporte la recherche doctorale. C'est d'abord à travers celle-ci que s'opère le renouvellement des connaissances, et que nos laboratoires peuvent développer leurs programmes de recherche. Mais c'est aussi pour cela qu'il est souhaitable que le nombre de bourses puisse lui aussi augmenter de façon très significative.

*Intervention de JEAN-PAUL CARRIERE  
au nom du Groupe AIESSE  
Rapporteur Alain ROBERT  
Le groupe vote l'avis à l'unanimité*

## Remettons de l'Humain au cœur des dispositifs et de notre société

Loin l'idée de remettre en cause un quelconque progrès, ou tout simplement le numérique, le Groupe tient tout simplement à alerter sur le tout numérique au détriment de l'humain.

Le progrès doit soulager, aider les citoyens mais pas les faire souffrir. Le déploiement du tout numérique prive les citoyens de relations humaines et de facilitations pour les démarches les plus simples de la vie. Cela n'a plus rien à voir avec le progrès. Quand l'objectif vise à supprimer des emplois, des postes budgétaires, au bout du compte ce sont des souffrances, un isolement, voire des privations de services ou de prestations faute de pouvoir faire ou savoir faire.

Une société où les robots deviendraient nos seuls interlocuteurs ne peut qu'apporter des inquiétudes, l'Homme a besoin de relations et donc d'interlocuteurs.

Ce progrès loin de soulager engendre des souffrances et des angoisses notamment pour celles et ceux qui sont dans une situation d'illectronisme. Contrairement à ce qu'il serait facile de penser, ce ne sont pas forcément les plus âgés qui sont en difficulté avec le numérique. Des écarts se creusent entre les personnes, il devient compliqué d'exprimer ses propres difficultés pour accéder à telle prestation ou telle information.

Comment la Région, qui veut déployer et soutenir le numérique, prévoit-elle de protéger les personnes, les données ? Face à l'ampleur des arnaques et des attaques numériques, le groupe doute que la Région puisse mettre en œuvre du numérique plus sûr et protecteur pour les citoyens. Dans le domaine de la sécurité il y a toujours un plan «B» pour tenter de «sauver les meubles», comment la Région peut-elle garantir le plan «B» pour les habitants ?

De plus en plus de modalités de concertation des citoyens se fait par le numérique écartant de fait une partie de la population, le groupe y voit un danger, c'est la mise à l'écart de citoyens les dépossédant de leur rôle de citoyen dans la démocratie.

Comment informer ces personnes ? Comment les associer ?

D'autre part, le numérique s'accompagne d'un vocabulaire anglais. Ainsi toute explication est faite à partir de mots qui ne sont pas forcément compris ou accessibles pour un nombre de personnes.

Le groupe demande à la Région de préserver les relations humaines qui restent l'essentiel pour le «vivre ensemble».

*Intervention de MARTINE RICO*

*au nom du Groupe AIESSE*

*Rapporteurs : PIERRE-YVES HUMBERT, MAXIME SENNEPIN*

*Le groupe vote l'avis à l'unanimité*



## Lutter contre l'illectronisme

Cette intervention est destinée à exprimer la satisfaction générale de voir la Région se doter d'une stratégie de moyen terme concernant le développement du numérique en Centre-Val de Loire, tant en termes d'équipement que d'usage.

Nous adhérons aussi globalement aux remarques et compléments exprimés dans l'avis de nos rapporteurs, dont il faut souligner la pertinence et la clarté. Mais nous souhaitons revenir plus spécifiquement sur deux de ces remarques.

Concernant l'objectif 2, relatif au développement des compétences et l'offre de formations, l'avis mentionne, à juste titre, qu'il convient de donner des moyens supplémentaires aux établissements de l'enseignement supérieur. Nos établissements et leurs écoles d'ingénieurs ont déjà su mettre en place des formations de pointe reconnues.

Toutefois, l'essor de ces formations reste subordonné à une amplification de leurs moyens humains sous forme de création de postes, ce qui relève avant tout de la responsabilité de l'Etat. Mais la Région est aussi concernée car l'actualisation et la diversification du contenu de ces formations nécessite un réel adossement à la recherche, et passe donc par un appui aux laboratoires pouvant accueillir des enseignants-chercheurs spécialisés, un appui auquel peut contribuer la Région (cf Budget Primitif page 5).

Concernant l'objectif 13, relatif à l'inclusion numérique, l'avis de nos rapporteurs indique que cette question récurrente aurait mérité un axe à part entière, ce à quoi nous souscrivons pleinement. L'enjeu à long terme du numérique, bien au-delà de 2028, n'est pas fondamentalement d'ordre technique : on peut en effet présumer qu'à cet horizon les problèmes de connexion et de généralisation des réseaux seront résolus, dans tous les territoires.

En revanche, tout donne à penser que la prégnance de la question, éminemment sociale et territoriale, de l'illectronisme ne fera que se renforcer. Tout comme l'est encore celle de l'illettrisme, après des décennies d'école obligatoire. Il serait hasardeux de parier, pour résorber l'illectronisme, sur la montée en compétences des plus jeunes que l'on a tendance à surestimer. Être agile pour communiquer via les réseaux sociaux, ce qui est le cas de la plupart des jeunes d'aujourd'hui, ne correspond en rien aux compétences requises pour un usage performant du numérique ! De plus, avec l'âge, un usage aisé peut parfaitement s'amenuiser jusqu'à devenir impossible.

Par ailleurs en s'appuyant sur une étude récente de l'INSEE (INSEE flash, n°56), il apparaît clairement que le niveau de l'illectronisme en Centre-Val de Loire est très fortement corrélé avec les tous autres indicateurs traduisant des difficultés de développement, en particulier dans le sud régional. Un habitant de plus de 15 ans sur quatre est en situation d'illectronisme dans l'espace rural à habitat dispersé. Il y a donc là aussi un enjeu d'égalité et de cohésion territoriale, qui justifierait d'inscrire la lutte contre l'illectronisme comme un axe à part entière de la stratégie régionale, un cinquième axe donc.

*Intervention de JEAN-PAUL CARRIERE  
au nom du Groupe AIESSE  
Rapporteurs : PIERRE-YVES HUMBERT, MAXIME SENNEPIN  
Le groupe vote l'avis à l'unanimité*



## Hierarchiser les priorités de la mobilité aérienne

Le Groupe attire l'attention sur le caractère conventionnel et peu novateur des considérations de développement économique découlant de certaines recommandations exposées dans ce rapport, et ce, malgré une problématique d'auto-saisine qui y est cependant très lucidement exposée.

En outre, il faut reconnaître la grande qualité des analyses concernant les différents niveaux de plateformes aéroportuaires de notre région. Cependant, l'urgence des enjeux climatiques mérite certainement plus d'objectivité dans la différenciation de besoins avérés et de perspectives atteignables, plus sobres et de moindre impact environnemental, pouvant alors justifier un maintien de financements en provenance des différentes collectivités publiques.

Ce constat concerne tout particulièrement l'aéroport de Tours, dont l'infrastructure maintenue depuis un certain nombre d'années ne bénéficie encore à ce jour qu'à une seule compagnie « low cost » et à une aviation d'affaires de confort, sans qu'un nombre suffisant de passagers ne soit atteint pour rentabiliser son activité.

Si d'autres compagnies y avaient décelé un potentiel attractif de marché, il est probable qu'elles se seraient déjà positionnées durablement. Avec cet état de fait, dans l'hypothèse où le doublement de la fréquentation, notamment entrante, s'avèrerait définitivement impossible, la question d'un désengagement de la collectivité régionale et d'une requalification du site, après étude de ses impacts tant sociaux qu'environnementaux, serait à envisager sans prévoir de nouveaux financements publics, comme l'indique implicitement le rapport.

Concernant l'aérodrome de Châteaudun, le Groupe relève que la seule option préconisée reste de saisir l'opportunité du foncier rendu disponible et des crédits du contrat de redynamisation des sites de défense, pour un projet intégrant obligatoirement une activité de développement aérien.

Nous déplorons qu'au regard des nombreux enjeux déjà débattus aucune ouverture sur d'autres alternatives ne soit proposée en termes d'implantations d'activités locales, plus novatrices et intégrant une gestion soutenable de l'ensemble des surfaces, comme nous l'avions cependant déjà remarqué lors de notre intervention sur ce sujet à la séance plénière du 21 février 2022.

Le Groupe tient à préciser qu'il n'est ici aucunement question de stigmatiser l'activité de mobilité aérienne.

Il souligne à ce propos qu'il est en accord avec les conclusions pertinentes sur les perspectives de l'aéroport de Châteauroux, et qu'il n'est pas en opposition avec le soutien à l'aviation populaire de loisir, sous condition que les investissements restent dimensionnés à ses justes besoins.

Mais, d'un point de vue sociétal, il est impératif de hiérarchiser les priorités en matière de mobilité aérienne, avant d'envisager des efforts de financement. On constate que ces derniers sont finalement préconisés sans distinction dans ce rapport pour maintenir et encore renforcer toutes les typologies d'infrastructures aéroportuaires en région.

*Intervention de SAMUEL SENAIVE*

*au nom du Groupe AIESSE*

*Rapporteur : JEAN-YVES BRUN*

*Le groupe vote : Pour : 4 - Abstentions : 14 - Non participation : 2*

*(Au total vote CESER : Pour 43, Contre 29, abstentions 14 - Le rapport est adopté)*

## Où en est l'enseignement agricole ?

A propos de la carte des formations le Groupe tient à formuler son étonnement sur le fait qu'aucune ouverture ne soit faite sur l'Enseignement Agricole. Non pas que la Région aurait refusé d'accéder à des projets d'ouverture mais surtout sur le fait que la DRAAF n'ait fait aucune demande d'ouverture.

La raison évoquée en serait que la direction n'aurait pas les moyens de mettre en œuvre une quelconque ouverture. Ainsi le manque de moyens empêcherait de répondre aux demandes existantes et formulées par les établissements.

Le Groupe est inquiet. En effet, le Sénat dans son rapport de septembre 2021 a lancé une alerte sur l'avenir de l'enseignement agricole et a formulé 45 propositions. Son titre en dit long : « *L'urgence d'une transition agro-politique* ».

On peut lire la phrase suivante : « *Le réseau de l'enseignement agricole est indispensable pour répondre aux défis de la transition agro-écologique et du renouvellement des générations d'agriculteurs. La mission appelle à une véritable « transition agro-politique » pour redonner une stratégie et des objectifs clairs à l'enseignement agricole* ».

Comment en arrive-t-on à une telle situation quand les projets reposent sur des ambitions de transformation, de préservation de l'environnement, de recherches à faire en matière agro-alimentaire, en préservation des espèces, d'inquiétude sur les cultures avec le climat qui évolue ?

Le Groupe demande qu'un travail soit mené en lien avec la DRAAF pour comprendre et rechercher des pistes d'amélioration de la situation. Plusieurs propositions du Sénat concernent la manière de présenter les métiers et les filières de l'enseignement agricole, il demande que la Région s'empare du sujet dans sa compétence d'information sur les métiers et l'orientation.



Intervention de MARTINE RICO  
au nom du Groupe AIESSE

Rapporteuse: SABINE FERRAND  
Le groupe vote l'avis à l'unanimité



## Une nouvelle méthodologie

Le Groupe tient à souligner, pour son importance et son intérêt, le travail réalisé pour le traitement des données des 2006 répondants, l'interprétation des résultats et la rédaction de ce rapport qui permet de mettre en évidence un certain nombre de corrélations.

Conscient des biais que comporte l'enquête et de la nécessaire prudence dans l'interprétation des résultats, le Groupe AIESSE exprime le vœu que l'intention de poursuivre ce travail avec la mise en place de « focus groupe » soit confirmée, comme le souligne le rapport, en complétant l'analyse et en mettant en place une nouvelle méthodologie d'élaboration des préconisations, permettant ainsi d'analyser la portée des résultats et éventuellement de les relativiser. Cette nouvelle étape pourrait se faire en collaboration avec les services de l'INSEE.

*Intervention de ALICIA MAINFERME  
au nom du Groupe AIESSE*

*Rapporteur : SÉBASTIEN ROBLIQUE  
Le groupe vote l'avis à l'unanimité*



### Les auteurs des interventions

**Alicia MAINFERME** : Secrétaire du bureau et membre de la 1<sup>ère</sup> commission du CESER Centre-Val de Loire, Comité Régional Olympique et Sportif.

**Martine RICO** : Membre de la 4<sup>ème</sup> commission du CESER Centre-Val de Loire, Fédération des conseils des parents d'élèves.

**Jean-Louis DESNOUES** : Vice -Président délégué et membre de la 1<sup>ère</sup> commission du CESER Centre-Val de Loire, Président de la CRESS Centre-Val de Loire et son représentant

**Jean-Paul CARRIERE** : Président de la section prospective et membre de la 2<sup>ème</sup> commission du CESER Centre-Val de Loire, Enseignant-chercheur à l'Université de Tours.

**Samuel SENAVER** : Membre de la 2<sup>ème</sup> commission du CESER Centre-Val de Loire, France Nature Environnement.

### Pour le Groupe AIESSE

Directeurs de publication :  
Sébastien Roblique et Alicia Mainferme

CRESS Centre-Val de Loire  
6 ter rue Abbé Pasty  
45400 Fleury les Aubrais

Téléphone : 02 38 68 18 90

Messagerie : [v.burille@cresscentre.org](mailto:v.burille@cresscentre.org)



**GROUPE AIESSE**  
**CESER Centre-Val de Loire**  
[ceser.regioncentre.fr](http://ceser.regioncentre.fr)